

Décret n° 95-1/PRES/EAU du 9 janvier 1995, portant adoption du Plan Stratégique d'Assainissement des eaux usées et excréta de la ville de Ouagadougou (PSAO).

LE PRESIDENT DU FASO,

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES :

VU la Constitution ;

VU le Décret n° 94-121/PRES du 20 mars 1994, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret n° 94-122/PRES/PM du 22 mars 1994, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;

VU le Décret n° 94-264/PRES/PM du 7 juillet 1994, portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU le Décret n° 94-236/PRES/EAU du 5 septembre 1994, portant organisation du ministère de l'Eau ;

VU le Décret n° 85-387/CNR/PRES du 22 juillet 1985, portant création de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) ;

VU le Décret n° 94-391/PRES/MICM/EAU du 2 novembre 1994, portant transformation de l'ONEA en Société d'Etat ;

SUR proposition du Ministre de l'Eau ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 décembre 1994 ;

DECRETE :

Article 1er. - Il est adopté pour la ville de Ouagadougou un Plan stratégique d'Assainissement des eaux usées et excréta (PSAO).

Article 2. - Le PSAO vise l'assainissement des eaux usées et des excréta dans la ville de Ouagadougou par la réalisation d'infrastructures individuelles et collectives.

Article 3. - Le PSAO est exécuté par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement conformément aux stratégies institutionnelle, financière et technologique développées dans ledit plan.

Article 4. - Le programme d'exécution du PSAO est soumis chaque année au Comité Technique Interministériel d'Administration du Fonds National pour l'Assainissement FONAS.

Article 5. - Le Ministre de l'Eau, le Ministre chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme et le Ministre chargé de l'Administration du Territoire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 9 janvier 1995

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Roch Marc Christian KABORE

Le Ministre de l'Eau

Nongolo Joseph OUEDRAOGO

Le Ministre de l'Administration
Territoriale

Le Ministre des Travaux
Publics, de l'Habitat
et de l'Urbanisme

Vincent T. KABRE

Joseph KABORE